

Règlement des qualifications IDF au championnat de France Jeunes 2008 et au championnat IDF Jeunes

Titre 1 : organisation générale

Le cycle de qualification en Ile-de-France pour les championnats de France Jeunes (catégories Petit-Poussin à Minime) est organisé en deux niveaux :

1er niveau : des tournois départementaux par catégorie d'âge et de sexe, qualificatifs pour le deuxième niveau.

2ème niveau : en application des décisions fédérales du 16 juin 2007, deux groupes de départements sont constitués :

L'un, appelé IDF-Ouest regroupe les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise.

L'autre, appelé IDF- Est, regroupe Paris, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Dans chaque groupe sont organisés des tournois par catégorie d'âge et de sexe, qualificatifs pour le championnat de France Jeunes et considérés comme tournois de ligue pour les quotas de qualification déterminés par le règlement fédéral.

Ces tournois sont également qualificatifs pour les championnats d'Ile-de-France Jeunes, organisés selon les modalités définies dans le titre 4.

Titre 2 : les qualifications départementales

Dans chacun des huit départements de la ligue d'Ile-de-France, des tournois qualificatifs sont organisés sous la responsabilité des comités départementaux, dans le respect des règles générales définies par la FFE, et selon les modalités suivantes :

2.1 Dates : les qualifications départementales se jouent entre le début de la saison sportive et la fin du premier trimestre de l'année scolaire, de préférence pendant les vacances scolaires de Toussaint, chaque tournoi étant organisé sur un jour et demi ou deux jours.

2.2 Catégories : un tournoi est organisé pour chaque catégorie d'âge et de sexe. En cas d'insuffisance des effectifs, les garçons et filles d'une même catégorie d'âge pourront être regroupés en un seul tournoi. Dans ce cas, le classement du tournoi est commun à tous ses participants, mais les listes de qualifiés pour les tournois de groupes sont établies séparément. Les filles désirant jouer les tournois de groupe avec les garçons doivent le déclarer au début de leur tournoi départemental, et seront comptées avec eux pour les quotas de qualification aux tournois de groupe.

2.3 Conditions de participation : la seule condition est d'être licencié A ou B. Les joueurs non licenciés devront impérativement prendre une licence sur place avant le début du tournoi. En application des règles fédérales, les droits d'inscription ne devront pas excéder la moitié de ceux perçus en championnat de France Jeunes.

2.4 Nombre de rondes et cadences :

En Pou-Ppo : 7 rondes, cadence de 2 x 20 min. à 2 x 30 min. (ou cadences Fischer équivalentes).

En Pup-Ben-Min : 7 rondes, cadence rapide supérieure à 2 x 30 min. (ou cadence Fischer équivalente).

En cas d'effectif insuffisant, le nombre de rondes pourra être diminué.

2.5 Regroupement de tournois :

Si l'on regroupe l'ensemble des tournois d'un département à une même date et en un même lieu, des mesures devront être prises par les organisateurs pour éviter que les cadences différentes des diverses catégories provoquent une gêne mutuelle des tournois.

Si l'on opte pour une organisation séparée des tournois Pou-Ppo d'une part, et Pup-Ben-Min de l'autre, ces tournois devront être organisés à des dates différentes. La participation à plusieurs tournois départementaux est interdite.

2.6 Places qualificatives : dans chaque tournoi, le nombre de places qualificatives est déterminé de la façon suivante :

Chaque département a droit à un qualifié minimum. Les places qualificatives restantes pour le tournoi de groupe sont réparties proportionnellement au nombre de licenciés A et B de chaque département (chaque licence A étant comptée comme équivalente à quatre licences B) à la date du 31 août, calculé sur les deux dernières saisons écoulées.

Un document récapitulatif dans chaque catégorie le nombre de places qualificatives par département est publié par la ligue d'Ile-de-France en début de saison.

2.7 Score minimum : pour être qualifié, il faut obligatoirement avoir marqué au minimum 1 point sur l'échiquier.

Les cas où l'extrême faiblesse des effectifs d'une catégorie rendrait difficile le respect de ce minimum seront examinés par la commission Jeunes de la ligue, qui pourra accorder des dérogations dans des situations particulières.

2.8 Départage des ex-aequo : les systèmes de départage (tels que Buchholz ou performance, par exemple) sont uniquement utilisés pour les classements généraux dans les tournois. Pour l'attribution des places qualificatives, les départages devront se faire sur l'échiquier, selon des modalités déterminées en fonction du nombre de places restant à attribuer et du nombre d'ex-aequo à départager. Il est souhaitable que, dans la majorité des cas, la durée totale de ces départages n'excède pas une heure.

On adoptera la cadence la plus lente compatible avec ces contraintes et il est recommandé de ne pas descendre en dessous de 2 x 7 min. (ou cadence Fischer équivalente).

2.9 Qualifiés d'office : les qualifiés d'office pour le championnat de France Jeunes peuvent participer aux tournois départementaux mais seront écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés pour les tournois de groupe.

2.10 Surclassements : en application des règles fédérales, seuls les qualifiés d'office pour le championnat de France Jeunes peuvent jouer dans une catégorie d'âge différente de la leur.

2.11 Titres : il est recommandé d'attribuer des titres de champion et vice-champion départemental aux deux premiers de chaque tournoi qualificatif. En cas d'ex-aequo, des départages seront organisés selon des modalités similaires à celles prévues à l'article 2.8

2.12 Repêchages : en cas de désistements de joueurs qualifiés, les départements pourront décider de repêchages dans la limite des places ainsi libérées, sous réserve d'en informer la ligue d'Ile-de-France au moins cinq jours avant le début des tournois de groupe.

Titre 3 : les tournois de groupe

Dans chacun des deux groupes de départements et dans chaque catégorie d'âge et de sexe, un tournoi qualificatif pour le championnat de France Jeunes est organisé sous la responsabilité de la ligue d'Ile-de-France, dans le respect des règles générales définies par la FFE, et selon les modalités suivantes :

3.1 Dates : les tournois de groupe se jouent pendant les vacances scolaires de Noël, de préférence entre le 26 et le 31 décembre.

3.2 Catégories : un tournoi est organisé pour chaque catégorie d'âge et de sexe. En cas d'insuffisance des effectifs, les garçons et filles d'une même catégorie d'âge pourront être regroupés en un seul tournoi. Dans ce cas, le classement du tournoi est commun à tous ses participants, mais les listes de qualifiés pour les championnats de France seront établies séparément. Les filles désirant jouer les championnats de France avec les garçons doivent le déclarer au début de leur tournoi de groupe, et seront comptées avec eux pour les quotas de qualification championnats de France.

3.3 Conditions de participation : les tournois de groupe sont réservés aux qualifiés des tournois départementaux. La licence A est obligatoire. Tout joueur ne possédant qu'une licence B devra impérativement prendre sur place un complément de licence avant le début du tournoi. En application des règles fédérales, les droits d'inscription ne devront pas excéder la moitié de ceux perçus en championnat de France Jeunes.

3.4 Nombre de rondes et cadences :

En Pou-Ppo : 7 rondes, la cadence est de 2 x 61 min. (ou cadence Fischer équivalente) sur 3 ou 4 jours.

En Pup-Ben-Min : 7 rondes, la cadence est de 2 x 120 min. (ou cadence Fischer équivalente) sur 4 ou 5 jours.

Des mesures devront être prises par les organisateurs pour éviter que les cadences différentes des diverses catégories provoquent une gêne mutuelle des tournois.

3.5 Places qualificatives : dans chaque tournoi, le nombre de places qualificatives pour le championnat de France Jeunes attribué à chaque groupe est déterminé par les documents publiés en début de saison sur le site fédéral.

3.6 Départage des ex-aequo : les systèmes de départage (tels que Buchholz ou performance, par exemple) sont uniquement utilisés pour les classements généraux dans les tournois. Pour l'attribution des places qualificatives, les départages devront se faire sur l'échiquier, selon des modalités déterminées en fonction du nombre de places restant à attribuer et du nombre d'ex-aequo à départager. Il est souhaitable que la durée totale de ces départages n'excède pas deux heures.

On adoptera la cadence la plus lente compatible avec ces contraintes et il est recommandé de ne pas descendre en dessous de 2 x 7 min. (ou cadence Fischer équivalente).

3.7 Titres : les tournois de groupe n'attribuent pas de titre, cette fonction étant assurée par les championnats d'Ile-de-France.

3.8 Qualifiés d'office : les tournois de groupe étant uniquement qualificatifs pour le championnat de France Jeunes et n'attribuant pas de titre, les qualifiés d'office pour le championnat de France Jeunes ne pourront participer à ces tournois.

3.9 Surclassements : en application des règles fédérales relatives au surclassement, aucun participant ne peut jouer dans une catégorie d'âge différente de la sienne.

Titre 4 : les championnats d'Ile-de-France

Ils sont organisés par la ligue d'Ile-de-France selon les modalités suivantes :

4.1 Dates : les championnats d'Ile-de-France se jouent pendant les vacances scolaires de février.

4.2 Catégories : Un tournoi est organisé pour chaque catégorie d'âge et de sexe. En cas d'insuffisance des effectifs, les garçons et filles d'une même catégorie d'âge pourront être regroupés en un seul tournoi. Dans ce cas, le classement du tournoi est commun à tous ses participants, mais les titres sont attribués séparément.

4.3 Conditions de participation : les championnats d'Ile-de-France sont réservés aux qualifiés des tournois de groupe et aux qualifiés d'office pour le championnat de France Jeunes.

4.4 Nombre de rondes : les tournois se jouent normalement en cinq rondes, ce nombre pouvant être modifié en fonction du nombre de participants au tournoi.

4.5 Cadences : Les tournois se jouent avec des pendules électroniques, à des cadences identiques à celles adoptées dans les mêmes catégories en championnat de France.

4.6 Attribution de titres : en cas d'ex-aequo, des départages seront organisés selon une formule similaire à celle utilisée pour les tournois de groupe.

4.7 Championnats Cadets et Juniors : dans la mesure du possible, des championnats pour les catégories Cadet et Junior seront organisés en formule Open, aux mêmes lieux et dates que ceux des catégories Petit-Poussin à Minime.

Ils se joueront à la même cadence que celle adoptée dans les mêmes catégories en championnat de France et normalement en cinq rondes, ce nombre pouvant être modifié en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie. En cas d'insuffisance des effectifs, les garçons et filles d'une même catégorie d'âge pourront être regroupés en un seul tournoi. Dans ce cas, le classement du tournoi est commun à tous ses participants, mais les titres sont attribués séparément.

Règlement adopté le 19 juin 2007 par le Comité Directeur de la ligue Ile-de-France.